

Commune
 De
TORCE EN VALLEE

Délibérations
 Du Conseil Municipal



Date de convocation
 28 avril 2023
 Date d'affichage
 28 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois,
 Le 4 mai à vingt heures précises,
 Le conseil municipal légalement convoqué le vingt-huit avril deux mil vingt-trois s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, maire.

En exercice 15
 Présents 11
 Votants 13

Étaient présents : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Émilie LOPES, Olivier LE CORF, Maryse BESNIER, Joël DAVID, Annick CUISNIER, Vincent GUILLERME.

Absente et excusée : Michel CHADUTEAU, Yves GICQUEL,

Michel CHADUTEAU donne pouvoir à Jean-Michel ROYER pour voter en ses lieu et place.
 Yves GICQUEL donne pouvoir à Vincent GUILLERME pour voter en ses lieu et place.

Absents : Pascaline LEGENDRE, Aurélia BUTET.

Le président a dénombré onze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

DEMANDE D'AIDE DEPARTEMENTALE A LA VOIRIE COMMUNALE
 « rennovation de la route de bonnetable »,
2023 - 26

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Laurent Guillet.

Laurent GUILLET lors de la réunion de la commission « VOIRIE -ASSAINISSEMENT – BATIMENTS » du 25 mars dernier, a présenté le projet de rénovation de la voie communale numéro 405 (Sortie agglomération Saint Roch jusqu'à la mitoyenneté avec Bonnétable)

En effet, outre les travaux d'élagage, et après consultation de l'agence des territoires de la Sarthe il y a lieu d'effectuer des travaux de reprofilage, curage des fossés puis pose d'enduit bi-couche.

De plus, un besoin de renforcement sur les trois virages prononcés est conseillé, par une poutre béton pour éviter l'affaissement de la voirie.

Un programme de travaux sur deux ans est donc proposé :

En 2023 : installation des poutres rive en Béton et reprofilage de chaussée en enrobe BB 0/6.

En 2024 : Enduit d'usure Bi couche hors agglomération.

Ces travaux sont estimés par l'agence des Territoires de la Sarthe comme suit :

| COMMUNE DE TORCE EN VALLEE | | | | | |
|---|---|----|----------|---------------|-------------|
| TRAVAUX DE VOIRIE 2023 | | | | | |
| Estimation Prévisionnelle | | | | | |
| 1*)Route de Bonnétable partie Torcé (à partir du panneau d'agglomération jusqu'à la limite de mitoyenneté : Reprofilage, poutres de rive béton (3 virages : 180ml; 80ml; 120ml) et enduit bi-couche | | | | | |
| Longueur : 2400 ml | | | | | |
| N°Prix | Désignation | U | Quantité | Prix unitaire | Montant HT |
| ANNEE N | | | | | |
| 1 | INSTALLATION DE CHANTIER Ce prix rémunère, au forfait, les frais d'installation de chantier, l'amenée et le repliement du matériel, la signalisation complète lors du déroulement du chantier, le balayage préalable, le balayage des gravillons excédentaires, le nettoyage du chantier, la réalisation des formalités administratives (demande d'arrêt, DICT, le marquage des réseaux existants, etc...) | F | 1 | 300,00 € | 300,00 € |
| 2 | POUTRE DE RIVE EN BETON Ce prix rémunère, au mètre linéaire : - Le sciage de la chaussée- Le terrassement sur 50 cm de largeur et 30 cm de profondeur y compris évacuation des déblais- Le compactage du fond de forme- La fourniture, le transport et la mise en oeuvre de GNT A 0/31,5 sur 15 cm d'épaisseur y compris compactage- les coffrages des faces avant et arrière si nécessaire- La fourniture, le transport, la mise en oeuvre de béton fibré dosé à 300 kg/m3 sur une épaisseur de 15 cm- La réalisation de rainure de 4 cm de profondeur tous les 40 cm pour l'évacuation des eaux superficielles- La mise en oeuvre de terre pour l'épaulement de la face arrière de la poutre de rive.- la signalisation temporaire devra rester en place pendant la | ML | 380 | 55,00 € | 20 900,00 € |

| | | | | | |
|----------------------------|--|----|-------|----------|--------------------|
| | durée de prise du béton | | | | |
| 3 | REPROFILAGE DE CHAUSSEE EN ENROBE BB 0/6Ce prix rémunère à la tonne, la fourniture, le transport et la mise en oeuvre manuelle ou mécanique d'enrobé BB 0/6 pour reprofilage de chaussée, y compris la couche d'accrochage, le réglage et le compactage. | T | 280 | 135,00 € | 37 800,00 € |
| ANNEE N+1 | | | | | |
| 4 | ENDUIT D'USURE BI-COUCHE HORS AGGLOMERATION Ce prix rémunère, au mètre carré, la préparation du support, la réalisation d'un enduit d'usure bi-couche à l'émulsion de bitume, le gravillonnage de granulats 6/10 à 8l/m ² et de granulats 2/4 à 5l/m ² , y compris balayage des gravillons excédentaires | M2 | 10800 | 3,50 € | 37 800,00 € |
| TOTAL HT ANNEE N | | | | | 59 000,00 € |
| TVA | | | | | 11 800,00 € |
| TOTAL TTC ANNEE N | | | | | 70 800,00 € |
| TOTAL HT ANNEE N+1 | | | | | 37 800,00 € |
| TVA | | | | | 7 560,00 € |
| TOTAL TTC ANNEE N+1 | | | | | 45 360,00 € |

La commission est d'accord pour effectuer les travaux prescrits ci-dessus par tranche et de mettre au budget 2023 la somme de 50 000 euros.

La commission propose aussi de faire une demande d'aide départementale pour l'entretien de la voirie communale.

Monsieur le Maire propose de valider les travaux pour le budget voté en 2023 et de faire une demande de subvention dans le cadre de l'aide départementale à la voirie communale pour l'année 2023 comme suit :

| Communes ou groupements de communes | N° VC classés | Nature des travaux envisagés Inscrits au budget communal | Montant des travaux HT | Montant des travaux subventionnables | Taux de subvention (maximum 50 %) | Montant de la subvention sollicitée (minimum 1 500 €) |
|-------------------------------------|---------------|---|------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------|---|
| Torcé-en-Vallée | VC 405 | <p>POUTRE DE RIVE EN BETON Ce prix rémunère, au mètre linéaire : - Le sciage de la chaussée- Le terrassement sur 50 cm de largeur et 30 cm de profondeur y compris évacuation des déblais- Le compactage du fond de forme- La fourniture, le transport et la mise en oeuvre de GNT A 0/31,5 sur 15 cm d'épaisseur y compris compactage- les coffrages des faces avant et arrière si nécessaire- La fourniture, le transport, la mise en oeuvre de béton fibré dosé à 300 kg/m³ sur une épaisseur de 15 cm- La réalisation de rainure de 4 cm de profondeur tous les 40 cm pour l'évacuation des eaux superficielles- La mise en oeuvre de terre pour l'épaulement de la face arrière de la poutre de rive.- la signalisation temporaire devra rester en place pendant la durée de prise du béton</p> <p>REPROFILAGE DE CHAUSSEE EN ENROBE BB 0/6Ce prix rémunère à la tonne, la fourniture, le transport et la mise en oeuvre manuelle ou mécanique d'enrobé BB 0/6 pour reprofilage de chaussée, y compris la couche d'accrochage, le réglage et le compactage.</p> | 59 000 € | 58 700 € | 50 % | 29 350 € |

Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée à l'unanimité :

DECIDE de valider la tranche de travaux ci dessus présentée,

DECIDE de valider la tranche de travaux 2023 pour un montant maximal de 50 000 euros TTC comme prévu au budget primitif 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire à adresser la demande de subvention auprès du Conseiller Départemental

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Michel ROYER

